

## DES LIGNES DIRECTRICES

Le but de ce document est de fournir des lignes directrices sur la vente de manèges de parcs d'attractions d'occasion [ci-après «Attractions»]. L'acheteur d'une attraction doit avoir une bonne expérience dans ce secteur pour pouvoir évaluer les spécifications techniques et l'état d'entretien des attractions à vendre.

### Les activités de Fabbri Rides

Fabbri Rides est agent de vente d'attractions, assiste les parties dans la définition du prix de vente, la rédaction du contrat, l'identification du mode de transport et le signalement des techniciens indépendants utiles pour les activités de maintenance.

### Vérification de l'attraction avant l'achat

L'acheteur, ou son délégué, doit vérifier l'attraction avant de signer le contrat d'achat et consulter toute la documentation existante. Si cela n'est pas possible, l'acheteur peut décider de finaliser l'achat en assumant le risque d'une éventuelle non-conformité.

### Les parties de l'attraction à vérifier

La vérification d'une attraction se limite généralement à une inspection visuelle avec une attention particulière aux activités suivantes: (i) aspect général de l'attraction, présence de rouille, vibrations et bruits pendant le fonctionnement; (ii) composants et systèmes d'attraction, roulements, systèmes de motorisation et de sécurité; (iii) la présence de changements par rapport au projet initial et aux activités de maintenance réalisées ces dernières années. Le contrôle de l'usure des composants indiqués ci-dessus, donc de leur durée de vie résiduelle, est souvent impossible car il nécessite le démontage des pièces concernées et une révision à effectuer par des sociétés spécialisées. Pour ces raisons, l'acheteur assume un «risque calculé» lorsqu'il décide d'acheter l'attraction, assumant pleinement le fardeau des futures activités d'entretien nécessaires.

### Durée de vie de l'attraction

La durée de vie d'une attraction dépend de nombreux facteurs, comme par exemple la qualité du projet et du processus de construction, la qualité des composants installés et l'entretien effectué.

Bien qu'il soit extrêmement difficile d'identifier la durée de vie d'une attraction spécifique, au fil des ans, nous avons constaté que: une révision dans les 20 premières années, (ii) des manèges construits avec une application partielle des normes techniques, avec une documentation technique incomplète, montrent la nécessité d'une révision dans les 10 premières années. Les activités de révision pourraient inclure, à titre d'exemple: (i) l'inspection visuelle de la structure et des soudures, les réparations et modifications effectuées, (ii) le remplacement des boulons et des axes métalliques, (iii) le remplacement des roulements et des pignons, (iv) la révision des composants de transmission, tels que le moteur et le réducteur, les pompes hydrauliques, (v) la révision des réservoirs sous pression, (vi) le remplacement des équipements électroniques, (vii) la révision du système électrique, le remplacement des lignes électriques et des connecteurs, (viii) révision des systèmes de sécurité et des dispositifs de retenue des passagers, (ix) peinture, (x) réparations / modifications résultant de non-conformités. Toutes les activités de restructuration doivent être menées avec l'assistance de personnes compétentes conformément à la réglementation en vigueur. Les inspecteurs peuvent demander des examens plus fréquents à la lumière de l'analyse des attractions et de la documentation existante.

### Contrôle des soudures

Avant d'acheter une attraction, il est possible de solliciter l'intervention d'un technicien spécialisé pour vérifier les soudures de la structure métallique. La présence de fissures indique des signes de fatigue et la nécessité de modifications structurelles.

### Mise à jour des dernières réglementations applicables

L'acheteur doit évaluer, avec l'aide de personnes compétentes, si l'attraction est conforme aux règles applicables dans l'État dans lequel l'attraction doit être mise en service. Les normes internationales de référence applicables aujourd'hui sont EN-13814, ISO-17842 et ASTM F2291.

### Activité de rénovation

La rénovation de l'attraction est complexe et généralement très coûteuse. Elle doit être

effectuée par des personnes compétentes ayant une bonne connaissance des normes applicables. Les activités à réaliser comprennent le démontage complet de l'attraction, la révision de tous les composants, la peinture, l'assemblage et les tests.

#### **Démontage et chargement de l'attraction**

Les activités liées au démontage de l'attraction, ainsi que celles liées au chargement des pièces et composants pour le transport, sont généralement effectuées par le vendeur.

#### **Transport de l'attraction**

Les activités liées au transport de l'attraction depuis le lieu de livraison et jusqu'au lieu de destination sont généralement effectuées par l'acheteur.

#### **Assistance au premier montage**

Les activités de montage de l'attraction sur le lieu de destination sont généralement à la charge de l'acheteur. Souvent, le vendeur est disponible pour fournir une personne compétente pour aider l'acheteur dans les activités de montage et de mise en service. Les autres solutions possibles sont: (a) l'acheteur peut visualiser les activités de démontage et donc être en mesure d'effectuer

les activités d'assemblage de manière indépendante; (b) le vendeur peut préparer une description écrite des activités à effectuer et fournir des images des activités de démontage; (c) Fabbri Rides peut désigner une personne compétente pour effectuer l'une des deux activités indiquées ci-dessus.

#### **Garantie**

Les attractions d'occasion sont généralement vendues sans aucune garantie du vendeur, l'acheteur assume donc tous les frais d'entretien, de réparation et de modification de l'attraction après la vente.

#### **Libération**

Ce document ne constitue aucun type d'avis technique, réglementaire ou d'inspection. Fabbri Rides vous recommande d'évaluer de manière indépendante avec l'aide d'un consultant professionnel afin d'évaluer les éventuelles conséquences juridiques, réglementaires, civiles et pénales.

Mis à jour le 28 octobre 2020